

# Faen infos

## Projet de circulaire de rentrée 2011

Dans le projet de circulaire de rentrée 2011, la DGESCO préconise de « **consolider** les savoirs fondamentaux dans l'école du socle commun », de « **poursuivre** la réforme du lycée » et de « **renforcer** » les dispositifs de type ECLAIR.



Parmi les différentes rubriques développées dans le projet, notons :

- **Évaluations** : à l'école primaire, les évaluations nationales en CE1 et CM2 seront « complétées par des évaluations conçues à l'échelon de l'école, de la circonscription ou du département ».
- **Continuité CM2-6ème** : les rencontres entre les enseignants de l'école et les enseignants de 6ème seront organisées de manière systématique et les stages de remise à niveau de CM2 de la fin du mois d'août auront lieu dans le collège d'affectation de l'élève.
- **Réforme du lycée** : le tutorat sera effectivement mis en place dans tous les lycées et les enseignements d'exploration suivis en seconde ne seront pas obligatoirement poursuivis en cycle terminal.
- **3ème prépa-pro** : cette classe sera expérimentée « à partir de l'actuel module de six heures de découverte professionnelle ». Il s'agit, précise le projet de circulaire, de « permettre une certaine diversification des parcours au collège, s'appuyant sur la diversité des centres d'intérêt des élèves et de leurs talents, tout en veillant à leur réversibilité, pour éviter l'orientation par l'échec ».
- **Formation initiale des enseignants** : un stage d'accueil d'au moins cinq jours avant la rentrée sera organisé par les académies.
- **Enseignement intégré** : l'enseignement intégré de science et technologie (SVT-Technologie-Physique-Chimie) sera proposé au collège en 6ème et 5ème et sera notamment développé dans les établissements ECLAIR.
- **Langue vivante** : une sensibilisation sera mise en place dès la maternelle.
- **Livret de compétences** : la version informatisée du livret personnel de compétences, déjà en usage au collège, sera généralisée à l'école primaire.
- **Programme ECLAIR** : le programme CLAIR sera élargi au primaire et deviendra le programme ECLAIR.
- **Espace Numérique de Travail (ENT)** : le cahier de texte numérique sera généralisé dans tous les collèges et



lycées et se substituera au cahier de textes papier.

- **Carte scolaire** : elle sera assouplie .
- **Sanctions** : de nouvelles dispositions entreront en vigueur afin de « redonner du sens aux sanctions scolaires et de réaffirmer le sens de la règle au cœur de la vie scolaire ».
- **Sport l'après-midi** : cette expérimentation, mise en place depuis la rentrée 2010 dans 120 établissements scolaires, « sera étendue en fonction du bilan des résultats dressé au terme de la première année ».

On déplore, par rapport à l'an passé, l'amplification, voire la généralisation, de mesures dont certaines sont contestées par une majorité d'enseignants (enseignement intégré de science et technologie, programme CLAIR, ...).

Notons également la généralisation de dispositifs qui se déroulent pendant les vacances scolaires (stages de remise à niveau de CM2, stages d'accueil avant la rentrée).

Les nouvelles directives concernant les sanctions disciplinaires sont à nouveau annoncées, sans que l'on sache si le ministère aura tenu compte des avis donnés dans la phase de concertation.

Seul point positif (encore faut-il être prudent et attendre la version définitive de la circulaire), **la création d'une 3ème prépa-pro, qui va dans le sens des revendications du SNCL.**

Nous vous conseillons vivement de consulter le **BO du 5 mai 2011** dans lequel cette circulaire sera publiée.

## Hors classe et classe exceptionnelle

Les contingents d'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle pour les personnels enseignants et d'éducation de l'Éducation nationale ont été fixés par le ministère, à savoir :

- **pour le second degré :**

- Certifiés : 8 601
- PLP : 2 465
- CPE : 376
- P d'EPS : 1 057
- CE d'EPS (HC) : 17
- CE d'EPS (CE) : 172
- PEGC (HC) : 25
- PEGC (CE) : 319



- **pour le premier degré :**

- PE : 4 090

Chaque syndicat des personnels de la FAEN fera un bilan détaillé de la répartition des contingents dans ses propres documents de communication.

## GIPA : rectificatif



Les chiffres applicables en 2011 sont publiés.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat est un complément financier destiné à « couvrir » l'écart éventuel entre l'évolution du traitement et celle de l'inflation sur la période des

quatre dernières années.

Pour la GIPA 2011, la période de référence va du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2010.

**Pour savoir si vous y aurez droit en 2011 et connaître son montant :**

- 1-Calculer votre traitement annuel en 2006 : indice x 53,8453 euros.
- 2-Calculer votre traitement annuel en 2006 avec une augmentation de 5,9% (inflation estimée pour la période).
- 3-Calculer votre traitement annuel en 2010 : indice x 55,4253 euros.

**Si le traitement de 2006 augmenté de 5,9% est supérieur au traitement de 2010**, vous êtes éligible à la GIPA pour la différence entre ces deux nombres.

Aucune démarche n'est à faire.



**Le versement se fera en principe automatiquement en fin d'année civile.**

Une **fiche mémento** complète sur la GIPA est disponible sur simple demande.

## Nouveau gel du point d'indice pour 2012

« *Le gouvernement fait le choix de ne pas augmenter le point d'indice pour 2012, et ce comme pour 2011* »,

annoncent François BAROIN, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, et son secrétaire d'État Georges TRON, mardi 19 avril 2011, à l'issue d'une réunion sur les salaires dans la Fonction publique avec les organisations syndicales à Bercy.



« *C'est désormais un élément parmi d'autres de l'évolution du pouvoir d'achat et du niveau de rémunération des fonctionnaires* », ajoute François



BAROIN, assurant que le pouvoir d'achat des agents publics « *a augmenté de plus de 10 % depuis 2007* ». Le gouvernement s'engage même pour une hausse "substantielle" du pouvoir d'achat des agents. Pour cela, pas moins de deux réformes :

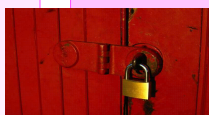
- le supplément familial de traitement (participation de l'employeur aux coûts de l'éducation des enfants) sera rénové ;
- l'indemnité de résidence sera réformée par le biais d'une nouvelle classification des communes afin de mieux prendre en compte la réalité du coût de l'immobilier sur le territoire.

**Comme toute réforme a pour objectif de faire faire des économies au gouvernement, on peut s'attendre au pire.**



## Fermetures de classes

Luc CHATEL a confirmé qu'environ 1 500 classes seront fermées dans le premier degré à la rentrée prochaine.



Ces fermetures découlent des 8 967 postes supprimés à la rentrée 2011.

Mais selon notre optimiste ministre, « *il y aura plus de professeurs et moins d'élèves qu'il y a quinze ans* ».

D'après lui, l'effectif en maternelle sera de 25 élèves par

classe contre 27 dans les années 90 et de 22 en primaire contre 23 il y a une vingtaine d'années.

Les comparaisons avec des périodes aussi éloignées n'ont pas grande signification.

Par contre, **4 900 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine, avec des milliers de postes en moins.**

Et ce n'est certainement pas en fermant des classes que l'on parviendra à réduire l'échec scolaire ...